

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU BUGEY (SCOT)

Jeudi 10 Septembre : Journée de concertation sur les ressources du territoire et les énergies renouvelables

Introduction de la journée



Pierre BERTHET,
maire de Belley



Mireille CHARMONT-MUNET,
Présidente du SCOT Bugey

La démarche SCOT

Le SCOT s'attache à imaginer le Bugey pour les **20 ans à venir**, avec les élus des 64 communes qui le composent, les partenaires institutionnels et associatifs, les habitants. Il s'agit d'une démarche engagée avec **réalisme** et sens de la **prospective**.

Les temps d'échanges sont essentiels afin que chacun puisse se retrouver dans ce projet au travers des spécificités, des liens de fonctionnalité, des maillages de proximité propres au territoire.

Après une phase de diagnostic qui a permis d'identifier les atouts et les opportunités, mais également les faiblesses et les menaces pour le territoire, le SCOT est aujourd'hui à l'étape de **construction de son PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durables). Etape majeure, le PADD est un des documents obligatoires constitutifs du SCOT qui décline les principes et les objectifs du projet de territoire. Ce sera sur cette base que le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs), détaillera les préconisations et prescriptions qui s'appliqueront aux communes pour mettre en œuvre ce projet.

Pourquoi cette journée de concertation ?

La concertation tient une place majeure dans la démarche SCOT. Lors de la conférence sur l'eau en février dernier, l'**enjeu du changement climatique sur cette ressource** avait déjà occupé nos réflexions. Ensuite, une rando-SCOT organisée avec l'appui de la DDT et du CAUE a également permis de prendre conscience de l'**enjeu paysager présent sur notre territoire**. Ces deux temps ont mené naturellement à réfléchir ensemble sur les ressources du territoire et les énergies renouvelables. Toujours dans le même souci d'**objectivité** et de **partages de connaissances**, le propos a été construit autour d'explications d'experts, de témoignages, d'illustrations... Cette journée n'a pas été construite pour aboutir à des décisions immédiates, mais bien pour **alimenter la réflexion et croiser les enjeux** afin de construire progressivement une position commune sur ces sujets qui ne font pas toujours consensus. Le SCOT se doit d'avoir **en permanence une vision globale des enjeux** (il n'est pas pour ou contre telle ou telle ressource) et il reviendra aux élus de déterminer comment concilier, à court, moyen et long terme, la valorisation de ces ressources avec les autres richesses (les paysages par exemple).

Le SCOT ambitionne de construire un projet de territoire qui **réponde aux besoins d'aujourd'hui, mais également à ceux des générations à venir**. En matière d'énergies renouvelables, rappelons l'objectif fixé par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (32% de notre consommation d'énergie devra être satisfaite par les énergies renouvelables en 2030). Le SCOT, dont l'horizon est 2036, se doit donc de se saisir de cet enjeu dès maintenant.



Près de 130 participants sur l'ensemble de la journée : élus, techniciens, experts, associations, habitants.



Thème n°1 : eau, hydroélectricité et géothermie

Véronique Bisson (cabinet E.A.U) et Florent Carrière (Hélianthe)

Présentation du thème

Hydroélectricité

- > **Premier contributeur en termes de puissance produite** sur le territoire du SCOT, notamment par le biais des équipements installés sur le Rhône par la Compagnie Nationale du Rhône. En complément, 7 micro-centrales en activité, notamment à Artemare, Virieu-le-Grand et Brégnier-Cordon.
- > Potentiel de développement sur le territoire : **quasi nul** du fait de la présence de sites paysagers remarquables et de mesure de protection pour le maintien de la continuité écologique.
- > Enjeux : conciliation entre l'exploitation hydroélectrique et la **préservation de la qualité de la ressource en eau à long terme, anticipation des impacts du changement climatique** sur le niveau de production actuel.

Géothermie

- > Les projets sont soumis à déclaration ou à autorisation selon la profondeur du projet.
- > Potentiel de développement sur le territoire : sur la **très basse énergie utilisée par pompe à chaleur** (environ 200 installations à ce jour), notamment sur les alluvions de Lavours et du Rhône.
- > Enjeux : le **caractère karstique des sols** limite la réalisation de telles installations. Concilier gestion de **l'eau quantitative et qualitative** avec la géothermie.

L'activité hydroélectrique de la CNR

Stéphane Jousserand (directeur délégué industriel à la CNR, antenne de Belley)

- > L'usine de Brens-Virignin peut produire **l'équivalent de la consommation de 187 000 habitants (soit plus de 4 fois la population du SCOT)**, la petite centrale de Lavours une production équivalente à 10 330 habitants. L'usine de Glandieu présente une production équivalente à la consommation de **134 000 habitants (3,5 fois la population du SCOT)**.
- > Potentiel de développement : le **Rhône est déjà équipé** sur la partie intégrée dans le périmètre du SCOT.
- > Enjeux : **impacts du changement climatique sur le régime hydraulique du fleuve et sur le maintien de la capacité productive des centrales hydroélectriques du territoire**. L'impact réel sur la rentabilité des investissements réalisés est difficile à évaluer (le régime actuel est plutôt axé sur la fonte des neiges au printemps, les évolutions peuvent nous amener progressivement vers un régime plus océanique davantage sensible aux volumes des précipitations à l'automne).



Présentation du projet de forage de la CC du Plateau d'Hauteville

Bernard Argenti (maire d'Hauteville-Lompnes)



- > Perte d'emplois sur le plateau suite à la reconversion et à la délocalisation d'une partie des activités de soins
- > Objectif : développer une **activité touristique structurante** en accord avec le positionnement historique de la station vis-à-vis du **bien-être** et permettant de réutiliser une partie des équipements existants : le thermo-ludisme.
- > La collectivité doit procéder à des **forages d'exploration** avant de pouvoir laisser les investisseurs privés aménager le site.

Emmanuel SONCOURT (hydrogéologue)

- > **Forage profond** (900 mètres) avec enjeu de préserver la qualité des eaux (principal critère pour que le concept fonctionne) et donc d'écartier tout risque potentiel de pollution sur le milieu environnant.
- > La technique n'a rien à voir avec celle qui peut être utilisée pour la recherche de gaz de schiste.
- > Débit journalier qui serait nécessaire : dépendra de la fréquentation mais la consommation d'un baigneur est équivalente à celle d'un habitant.



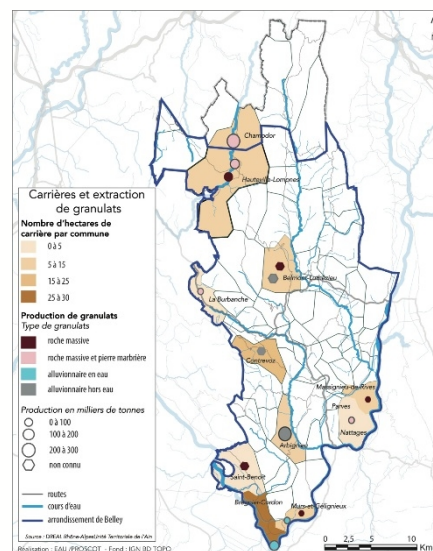
> *L'avis du BRGM est demandé lors du débat : le risque est beaucoup moins grand sur ce type de forage très encadré que sur des petits forages. Tout l'enjeu réside sur le contrôle de la cimentation.*

Thème n° 2 : carrières et déchets inertes

Présentation du thème

Véronique Bisson (cabinet E.A.U)

- > **Gisements calcaires et alluvionnaires** (production de granulats) + la **Pierre d'Hauteville** réputée pour sa qualité et utilisée à travers le monde.
- > **18 carrières en activité** sur le territoire (près de 100 ha). Le principal débouché étant le bâtiment et les travaux publics, la **production réelle déclarée se situe aujourd'hui bien en-dessous des tonnages autorisés**.
- > Potentiel de développement : nécessité de **juxtaposer les enjeux d'exploitation du sol avec les enjeux de biodiversité, de continuité écologique et d'alimentation en eau potable** pour définir quels sont les secteurs les plus favorables à une telle exploitation dans une **vision à court, moyen et long terme**.
- > Enjeux : **assurer une production suffisante** à moyen et long terme pour alimenter les marchés et préserver économiquement la filière dans le **respect des enjeux environnementaux** (hydrologie, paysages, sensibilité écologique) et du **cadre de vie** (attractivité touristique et résidentielle, nuisances sonores, visuelles) du territoire. Le rôle du SCOT n'est pas de se focaliser sur des projets individuels mais bien de conserver une vision d'ensemble.



Le **Porter à Connaissance de l'Etat dans le cadre du SCOT** fixe un certain nombre d'orientations à prendre en compte : **optimiser les distances entre sites d'exploitation et principaux lieux de consommation (utilisation locale et modes de transport alternatifs à la route), réduire la part de granulats alluvionnaires en eau, augmenter l'utilisation de matériaux recyclés, remettre en état les sites après exploitation.**

Yves Simeon (directeur interrégional et régional BRGM)

Perspectives et enjeux de l'exploitation du sous-sol

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

- > Nécessité d'avoir une **approche globale** prenant en compte la présence de matériaux naturels, les démarches de recyclages des déchets inertes et les ressources en eau du territoire et son milieu (karst, vulnérabilité, relation entre les eaux de surfaces et les nappes). Pour cela il est important de tirer à la fois le **bilan de l'existant** (quel est le réel besoin), de s'intéresser au **cycle de vie des matériaux** (extraction, flux, stockage, recyclage et valorisation) et à **leur impact environnemental**.
- > Enjeu : avoir une vision globale du territoire pour définir et **choisir ce qui est le plus adapté aux différents secteurs**. La question du mix énergétique est importante et recèle des possibilités d'innovation intéressantes.
- > Le BRGM possède de **nombreuses bases de données** (exemple : materiaux.brgm.fr) et a réalisé de **nombreuses études** tant sur l'optimisation de l'utilisation des matériaux recyclés que sur l'optimisation du recyclage des eaux de process et de la connaissance des interactions entre bassin et nappe.



Orientations et enjeux des professionnels

Dominique Delorme (UNICEM Rhône-Alpes)

UNICEM : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction

- > Capacités productives du territoire : **43 % sur le Plateau d'Hauteville, 43% sur le bassin de Belley le bas-Valromey et 14% sur la pointe sud du territoire.**
- > **Transport** des matériaux réalisé aujourd'hui **intégralement par la route** mais un **potentiel d'utilisation du fret ferroviaire** pourrait être une alternative vers la Savoie ou la Haute-Savoie (le transport ferroviaire n'est rentable qu'au-delà de 50kms).
- > Les professionnels de la filière se sont engagés dans une **démarche environnementale** par le biais d'une Charte.
- > Enjeux pour la filière : **pérenniser les sites existants et préserver les accès aux ressources futures** par la planification de l'urbanisation. Nécessité d'**anticiper les besoins** car la mise en place d'un nouveau projet peut s'avérer longue (jusqu'à 7 à 8 ans si la collectivité n'a pas la maîtrise foncière, voire au-delà si le dossier est complexe).



Thème n° 2 : carrières et déchets inertes

Cadre légal et procédures en matière de carrières

Xavier Bertuit (DREAL, UT de l'Ain)

- > **Soumises à autorisation** (arrêté Préfectoral). **Enquête publique de 30 jours minimum** après consultation des services. Les communes comprises dans un rayon de 3 kms sont également consultées. Délai **d'environ 1 an** nécessaire pour l'ensemble de la procédure dans un cas courant.
- > **D'autres procédures** doivent être engagées selon le cas (évolution du document d'urbanisme de la commune, autorisation de défrichement, autorisation de destruction ou de déplacement d'espèces protégées) en plus du permis de construire.
- > Autorisation accordée sur une **durée limitée** (30 ans maximum) et dans le respect des documents qui encadrent ces exploitations : **Schéma départemental des carrières** qui sera remplacé par le Schéma régional des carrières avant 2020. Dans l'attente, le **cadre régional « matériaux et carrières »** fixe des orientations.
- > Potentiel du territoire : **production annuelle maximum autorisée de 1,6 million de tonnes** (production moyenne autorisée : 1 million de tonnes) pour une **production réelle de 850 000 tonnes**. **Le territoire contribue largement à l'alimentation des territoires voisins** : ratio de 21 tonnes/habitants (là où la moyenne nationale est de l'ordre de 7 à 8 tonnes/habitants pour répondre à ses propres besoins). 3 dossiers en cours d'instruction sur le territoire à ce jour et **8 prévues pour l'année 2016**.

Le cadre régional « matériaux et carrières » :

- volet « **approvisionnement des matériaux** » + **installations de transit, de tri et de recyclage des déchets du BTP** (en accord avec les orientations du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets du BTP) dans le SCOT
- **privilégier le principe de proximité dans l'approvisionnement** (sauf si utilisation de transports alternatifs à la route)
- **ne pas autoriser de nouvelles carrières en eau et réduire la production autorisée lors du renouvellement des exploitations existantes**
- **privilégier les secteurs de moindres enjeux environnementaux pour l'implantation ou l'extension des sites**
- **préserver la biodiversité pendant la durée d'exploitation + favoriser le retour à l'usage initial des sols après exploitation.**



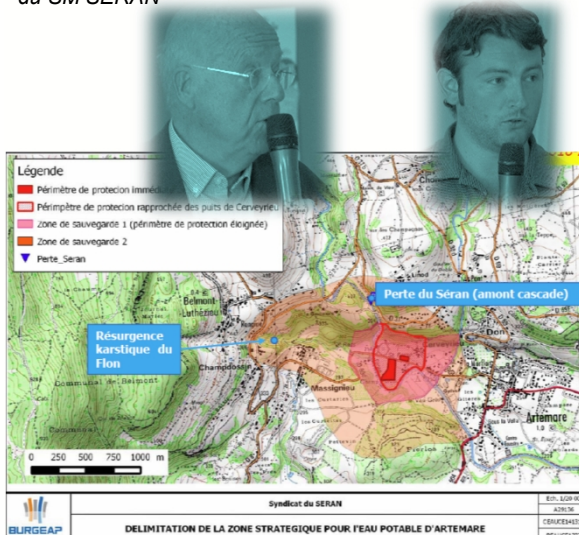
Michel Poncet et Vincent Molinier (Syndicat mixte du bassin versant du SERAN)

Michel PONCET, président
du SM SERAN

Vincent MOLINIER, chargé
de mission SM SERAN

Présentation de la démarche de délimitation des ressources stratégiques en eau potable

- > Dans le cadre de l'étude de gestion quantitative de la ressource en eau et de détermination des volumes maximum prélevables sur le bassin versant du Sérans
- > Méthodologie : grille de notation avec critères pondérés. 6 secteurs analysés mais 1 seul retenu : le puits de Cerveyrieu (Artemare). Définition **d'une zone de sauvegarde (au-delà du périmètre de protection éloigné)** qui sera intégrée dans le SDAGE 2016-2021.
- > Proposition **d'étendre les mesures de sauvegarde actuelles du périmètre de protection éloigné** (pas de nouveaux prélèvements) + pour le périmètre de sauvegarde élargi : les autorisations d'urbanisme ou les autorisations d'aménagement prendront en compte **en amont une analyse du risque sur la qualité et la quantité des eaux superficielles et souterraines.**



Thème n° 2 : carrières et déchets inertes

Table-ronde

Franck Courtois (Conseil départemental de l'Ain)



> **Plan départemental de prévention et de gestion des déchets du BTP** : la procédure arrive à son terme (reste l'avis de l'autorité environnementale et l'enquête publique).

> 3 catégories de déchets : les déchets dangereux (1%), les déchets non dangereux (10%) et les **déchets inertes (89%)**. 80% du total de ces déchets sont générés par le secteur des travaux publics. **Plus d'1/4 des déchets inertes sont valorisés en remblaiement de carrières** (c'est la filière prépondérante à l'échelle du département).

> Sur le territoire : 131 000 tonnes de déchets inertes produites pour **3 carrières existantes autorisées au remblaiement (et 3 projets)**. Les prévisions du Plan indiquent qu'à horizon 2028, en intégrant les carrières existantes et les 3 projets recensés, **les capacités de traitement seront supérieures au gisement de déchets à traiter (+ 60 000 tonnes)**.

> Les préconisations du Plan pour le territoire : les installations de tri et de recyclage existantes se situant plutôt sur la moitié sud du territoire, il pourrait être utile de **mutualiser la réponse aux besoins du nord du territoire avec le Haut-Bugey** et de créer une **plateforme de regroupement à destination des artisans**.

Emmanuel Hyvernat (AGEK – Association de gestion des espaces karstiques)

> Association dont le but est d'éduquer et de sensibiliser aux enjeux environnementaux mais également d'agir pour protéger et valoriser les richesses karstiques.

> **L'exploitation de carrières ou les installations de stockage des déchets inertes** peuvent avoir plusieurs impacts :

- la dégradation du paysage (pollution visuelle) et les nuisances (bruits, poussières)
- la pollution des eaux (méconnaissance des réseaux karstiques souterrains) et la modification de l'hydrologie locale (diminution de débit, disparition de source...)
- la destruction de biotopes et la disparition d'espèces rares ou protégées
- la non compatibilité avec les autres activités du site ou à proximité (agriculture, tourisme, urbanisation).



R. Rossi (SAS Carrière de Souppes – exploitation sur la commune d'Hauteville-Lompnes)



> La **Pierre d'Hauteville** : débouché particulier car elle bénéficie d'une qualité et d'une renommée qui en fait un produit qui **s'exporte bien à l'étranger** (Pierre d'ornement qui a été utilisée pour la construction de bâtiments renommés tels que l'Empire State Building ou le Palais de Tokyo). La carrière a également une production plus classique de granulats.

> 5 à 6 emplois directs sur le Plateau d'Hauteville, mais également 20 à 40 emplois indirects.

Les débats

> Il ne faut **pas systématiquement opposer les activités, notamment carrières et tourisme**, qui peuvent tout à fait coexister. L'exemple du Plateau d'Hauteville le démontre bien.

> **Ce qui est autorisé est acquis, le SCOT ne peut revenir sur des autorisations déjà accordées**, et cela vaut sur tous les projets soumis à autorisation au-delà des carrières.

> Le SCOT doit prendre en compte les documents de normes supérieures. La **marge de manœuvre réelle du SCOT se situera une fois l'ensemble de ces orientations et contraintes déjà intégrées**.



> La vision à long terme que nous devons avoir n'est pas forcément favorable à un prélèvement important de la ressource à court et moyen terme. **Que restera-t-il à exploiter pour le long terme si nous prenons le risque de tout exploiter dès maintenant ?**



Thème n°3 : aérothermie, photovoltaïque et éolien

Véronique Bisson (cabinet E.A.U) et Florent Carrière (Hélianthe)

Présentation du thème

Photovoltaïque

> Le solaire (photovoltaïque et thermique) représente environ **3% de l'énergie produite sur le territoire**. Les installations photovoltaïques sont soumises à déclaration préalable ou permis de construire, étude d'impact et enquête publique selon la taille de l'installation.

> Potentiel du territoire : **ensoleillement élevé selon les secteurs**. Si ce potentiel est exploité, cela peut représenter jusqu'à l'équivalent du tiers de la production des micro-centrales hydroélectriques.

> Enjeux : concilier **qualité architecturale** et intégration des installations pour les particuliers. Dans le cas des projets d'envergure tels que les fermes solaires, l'enjeu réside dans la **coexistence des différents usages du sol** (espace agricole, espaces naturels, urbanisation).

Eolien

> **Aucune installation à ce jour** sur le territoire. Installations soumises à la réglementation des ICPE et toute autorisation doit prendre en compte les orientations du schéma régional éolien.

> Potentiel du territoire : localisé dans les **zones de relief (900 à 1300 mètres d'altitude)** et dans les **points hauts du bassin de Belley (autour de 400 mètres d'altitude)**.

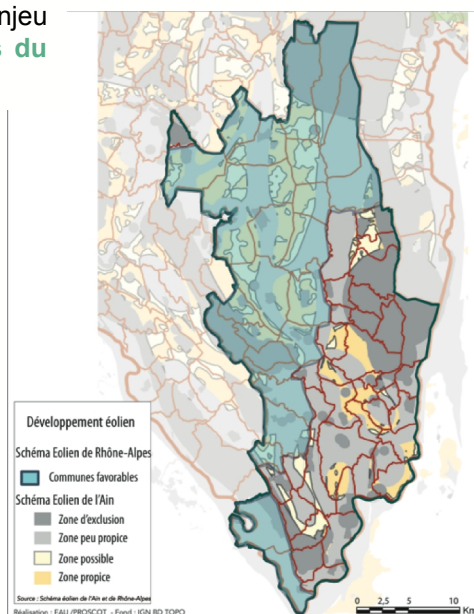
> Enjeux : concilier **qualité paysagère** pour le **cadre de vie** et le tourisme avec ce type d'installation.

Aérothermie

> Concerne plus spécifiquement les **particuliers** (environ 800 installations de type pompes à chaleur). Rendement fortement lié à la température extérieure, peut être **couplé avec d'autres énergies**.

> Potentiel du territoire : **la CIAT** emploie 1200 personnes sur le site de Culoz et possède un centre de recherche et d'innovation. Plus de la moitié de sa production est exportée à l'international.

> Enjeux : question du **mix énergétique**.



Le schéma régional éolien

> *Malgré l'annulation récente du Schéma éolien de la région Rhône-Alpes pour des raisons de procédures, les études de potentiel restent une source intéressante d'information.*

Table-ronde

Sandrine Houdin et Lorène Jocteur (CAUE de l'Ain)



Lorène JOCTEUR,
paysagiste CAUE 01



Sandrine HOUDIN, architecte conseil CAUE 01

> Parc photovoltaïque / ferme solaire : penser l'intégration paysagère et **combiner les usages** entre eux : réutilisation de friches agricoles ou industrielles, exploitation agricole (miel, huiles essentielles, pâturages), optimisation de surfaces bâties (toiture d'entrepôt). **Gestion de l'espace, et fin d'exploitation doivent être prises en compte dès la constitution du projet.**

> Photovoltaïque intégré aux constructions : doit être intégrée comme des **éléments architecturaux à part entière** (au même titre que les ouvertures ou la forme de la toiture).

> Eolien : question de **l'intégration paysagère** est essentielle. La réflexion peut être ouverte sur le parallèle avec les lignes haute tension : celles-ci font parties intégrantes de nos paysages aujourd'hui et personne ne les remet en cause. Pourrait-il en être de même pour l'éolien dans quelques années ?

Thème n°3 : aérothermie, photovoltaïque et éolien

Caroline Rollinson (1^{ère} adjointe mairie de Béon) – Projet de ferme solaire sur la commune de Béon



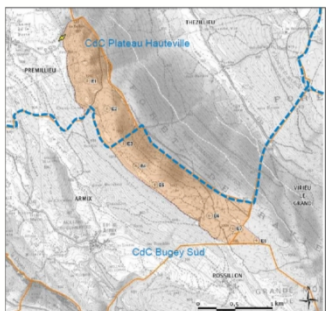
> Porté par le **Communauté de communes Bugey Sud**, sur une **friche industrielle**.

> Initié en 2011, le **permis de construire a été obtenu en 09/2012** et le projet devrait aboutir fin 2017. Il sera le **plus grand parc solaire de l'Ain** (12 100 panneaux représentant la **consommation annuelle de 750 foyers**).

> Pour la commune : pas de retombées économiques directes mais choix d'en faire un **levier de développement en cohérence avec le projet communal**. Continuité des engagements pris en matière de développement durable (installation de panneaux sur le toit de l'école et sur la nouvelle mairie), revaloriser le site pour en faire un lieu de passage (sentiers pédagogiques, liaison modes doux entre la zone commerciale et le centre-bourg).



Georges Bouvier (Maire de Rossillon) – Projet de parc éolien de la Forêt de Ravière



> Initié en 2002, le **permis de construire a été obtenu en 06/2006** (aujourd'hui purgé de tous recours) **et prorogable jusqu'en 2022 : 8 éoliennes** (85 mètres de hauteur au moyen) sur les communes d'Armix, Prémillieu et Virieu-le-Grand, sur des terrains appartenant aux communes de Rossillon et Prémillieu.

> Enjeu écologique : la production annuelle représente en l'état **l'équivalent de la consommation de 20 000 habitants**

> Enjeu économique : **25000 à 30000€/an/éolienne de retombées pour les collectivités** (communautés de communes et communes). Ce projet pourrait aussi présenter un attrait touristique puisqu'à ce jour le nord de la région Rhône-Alpes ne compte aucun parc éolien.

Daniel Steinbach (Président Fédération « Vent de Colère »)

> Production : le photovoltaïque comme l'éolien présentent le problème d'une **production par intermittence** qui rend difficile l'atteinte des volumes de production initialement annoncés.

> Modèle économique : le **prix de rachat est majoré** par le pouvoirs publics. A terme, ce surcoût pourrait se répercuter sur le prix demandé aux usagers.

> Cadre de vie : ne pas sous-estimer **l'impact sur l'attractivité touristique** (l'effet de curiosité du départ peut très vite disparaître) **et sur la qualité de vie** (le bruit émis par ces installations est de l'ordre de 100 décibels, ce qui peut être très important par rapport à l'ambiance sonore en campagne).



Les débats

> Concernant les éoliennes, il y a un **problème de concertation avec la population**, ce qui explique le nombre si important de recours sur ce type de projet. L'impact sur le cadre de vie est trop important : leur installation relève davantage des zones industrielles.



> La question du **mix énergétique** est impérieuse aujourd'hui. Il n'est plus possible de concentrer tout sur le nucléaire, non seulement écologiquement, mais également économiquement car les coûts induits (démantèlement, stockage) sont énormes.

> Sur ce type de projet les **procédures sont longues**. Les réflexions doivent être menées dès maintenant pour que les projets puissent aboutir à moyen terme.

Thème n°4 : méthanisation et bois

Florent Carrière (*Hélianthe*)

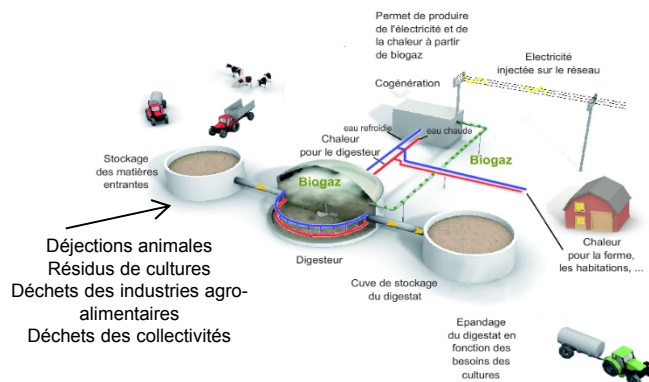


> Installations soumises à la **réglementation ICPE** : déclaration ou autorisation selon la taille de l'installation.

> **Aucune installation de ce type sur le territoire à ce jour.** Sur le département de l'Ain il existe des installations en lien avec des exploitations agricoles ou encore l'exemple de la STEP de Bourg en Bresse.

> **Potentiel du territoire : celui-ci concerne surtout les installations en lien avec les activités agricoles.**

La méthanisation



Présentation de la filière forêt bois



> Rôle de la forêt : **production, préservation de la biodiversité, protection** (glissement de terrain, chute de blocs), **social** (tourisme, activités de loisirs).

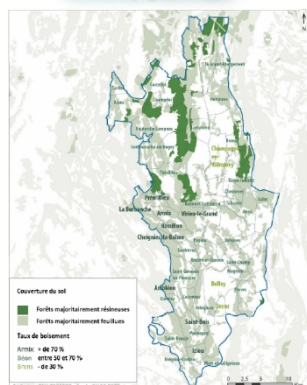
> Une des spécificités du secteur : **le taux de boisement est d'environ 57%** (contre 30% à l'échelle du département) avec des particularités selon les secteurs : **conifères au nord et au nord-est, feuillus à l'ouest et au sud.**

> **60% de la forêt est privée** (contre 3/4 à l'échelle nationale) et les propriétés sont souvent **morcelées**, ce qui représente un obstacle à la gestion et à la mobilisation de la ressource.

> Débouchés concernent surtout les résineux pour le **bois d'œuvre** mais la **production en bois-énergie a fortement augmenté ces dernières années.**

> Filière organisée autour de la présence de scieries sur le territoire et d'un **pôle bois situé à Cormaranche-en-Bugey** avec deux **établissements de formation** ainsi que **VisioBois** (la maison du bois).

> Enjeux : **avancée de la forêt sur les espaces en déprises** modifie fortement le paysage. Source de revenus non négligeables pour certaines communes. Le territoire ne dispose **pas de hangar de stockage de plaquettes** pour permettre d'optimiser la filière bois-énergie locale. **Inciter les propriétaires privés à se regrouper** pour faciliter la gestion et l'exploitation.



Lucile Forestier (*animatrice Charte Forestière Pays du Bugey*)

Valérie Chevallon (*Directrice FIB 01*)



> **Circuit-court** : réduction des transports et des impacts sur l'environnement, développement de l'activité économique locale et préservation des paysages et des savoir-faire.

> Particuliers encore peu sensibilisés à l'enjeu local de la provenance du bois, les **démarches de valorisation des circuits courts sont surtout portées par les professionnels, les institutionnels et les pouvoirs publics.** Stratégie de différenciation, notamment par la promotion de **signes de qualité avec indication géographique** (certification, marques commerciales ou AOC).

> Enjeux : **ressource forestière du territoire encore peu valorisée par les entreprises locales de 1ère et de 2ème transformation** (pas de scieries feuillues alors que la production est relativement importante, concurrence avec les bois venus d'autres régions ou pays, difficulté d'adéquation entre la demande des entreprises et les produits de sciage disponibles localement).

La valorisation de la filière forêt-bois locale



VisioBois

Promotion des essences et des savoirs-faires locaux, lieu de rassemblement des acteurs et des jeunes en formation de la filière

FIB 01

La Fédération interprofessionnelle du bois de l'Ain (FIB01) a été créée en 1991. Principales missions : fédérer les acteurs de la filière, accompagner les entreprises, promouvoir l'utilisation du bois local, promouvoir les métiers de la filière et animer VisioBois.

Conclusions

> Les connaissances partagées tout au long de cette journée nous permettent d'affirmer un **regard positif sur les ressources du territoire** : celles-ci sont généreuses et recèlent de nombreuses potentialités.



> Le SCOT doit jouer un rôle dans la réflexion en s'appuyant sur la **synthèse des contraintes et des potentiels**. Sur cette base, il s'agit ensuite du **choix politique du territoire de valoriser ou non ses ressources**.

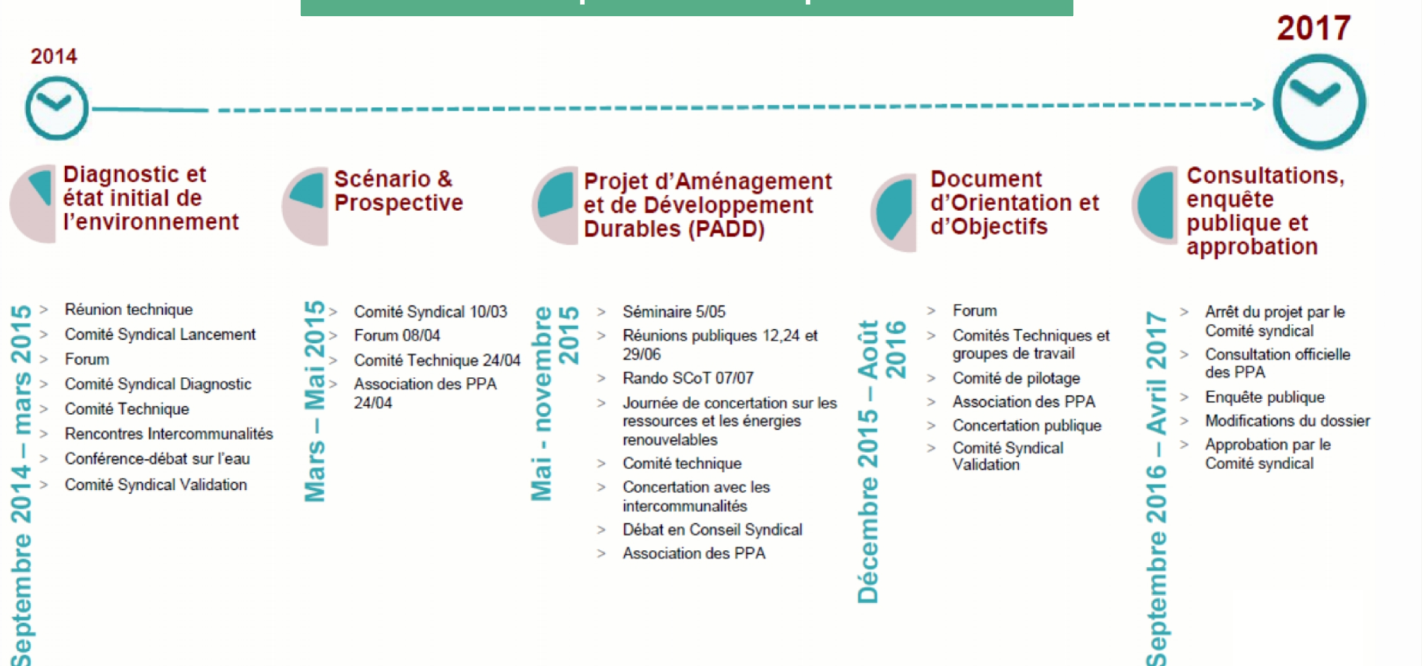
> Néanmoins, il est important de **ne rien exclure a priori** pour se laisser la possibilité d'envisager la question du **mix énergétique** et d'atteindre les **objectifs fixés en matière de transition énergétique**.



> N'oublions pas que notre réflexion doit se projeter à **moyen et long terme**. Il est donc nécessaire de **se laisser les moyens d'évoluer** (garder une certaine ouverture ou réversibilité) mais également de **veiller à la qualité et à la durabilité de l'exploitation de la ressource dans le temps**, ce qui implique une réelle politique de gestion.

Mireille CHARMONT-MUNET,
Présidente du SCOT Bugey

Les prochaines étapes



Contact
SCOT

Sandrine Antunes – Chargée de mission SCOT
Syndicat mixte du SCOT Bugey
Tél. : 04 79 81 40 82 – mail : scotbugey@paysdubugey.fr